



ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Présent pour vous

Bureau de
la présidente

Montréal, le 15 avril 2013

Maître Jean Lambert
Président
Chambre des notaires du Québec
1801 avenue McGill College – 600
Montréal (Québec) H3A 0A7

Objet : Mémoire portant sur le projet de loi n°14 – *Loi modifiant la charte de la langue française, la charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives*

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de votre mémoire portant sur le projet de loi 14 - *Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives*, nous avons le plaisir de vous informer que l'Ordre des pharmaciens du Québec vous appuie dans vos démarches.

En effet, tout comme votre ordre, nous sommes favorables à ce que les ordres professionnels puissent obtenir des outils appropriés afin de s'assurer que les candidats à la profession aient une connaissance approfondie de la langue officielle.

La connaissance et la compréhension du niveau technique de français nécessaires à l'exercice d'une profession représentent un enjeu important. Par exemple, en pharmacie, la plupart du temps, le pharmacien est seul-au-contact de son patient et ne peut compter sur une équipe pour l'accompagner. Nous croyons donc que ces outils sont nécessaires afin d'éviter que les patients reçoivent des services professionnels inadéquats et pour que les ordres professionnels puissent s'acquitter de leur mission de protection du public.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

La présidente,



Diane Lamarre, pharmacienne, M. Sc.

sd_601.100